



Commune de SAINT-CLEMENT-des-BALEINES
MAIRIE 17590
☎ 05 46 29 42 02
mairie@saintclementdesbaleines.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2023

Le VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire, et d'après sa convocation du 21 avril 2023.

Présents : Mmes et M, BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PENOT Christophe, JACQUOT Gildas, MARTINEAU Manuel, RANCHER Marine, RANCHER Benjamin, VRIGNAUD Brigitte.

Absents excusés : PLAIRE Laurence pouvoir a PICOT Jean-Pierre, TASSIGNY Daniel pouvoir a MARTINEAU Manuel, RABILLER Nathalie pouvoir a JACQUOT Gildas, VEGA Bruno pouvoir a VRIGNAUD Brigitte, BRARD Jean-Christophe pouvoir a BESNIER Lina, SILHOL Marion pouvoir a PENOT Christophe

Absent : CLIQUE Benoit

PRESENTS 8/ ABSENTS 7/ POUVOIRS 6 : VOTANTS 14

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2023**
- 3- DOMAINE – CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE POUR IMPLANTATION DE RUCHES – PARCELLE ZD 20**
- 4- DECISIONS DU MAIRE**
- 5- INFORMATIONS DU MAIRE**
- 6- TOUR DE TABLE**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gildas JACQUOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2023

Le Conseil municipal approuve, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Bruno VEGA absent lors du Conseil municipal), le procès-verbal du 30 mars 2023

CONTRAT DE PROXIMITE 2022-2026 – DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME et TERRITOIRE DE L'ILE DE RE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- **approuve le Contrat de Proximité 2022-2026 joint en annexe à la présente délibération**
- **autorise Madame le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de Suivi par un élu municipal et désigne Jean-Pierre PICOT en qualité de représentant de la commune**

Remarques :

- Mr PICOT, traversée de la Tricherie programmée pour 2026.
- Mr MARTINEAU, pas de date programmée pour le carrefour de la déchèterie,
- Mme le Maire répond environ 2025.

**DOMAINE – CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE POUR
IMPLANTATION DE RUCHES – PARCELLE ZD 19**

Après lecture du projet de convention joint en annexe et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention ci-annexée pour l'implantation de ruches sur la parcelle communale ZD 19
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Mr MARTINEAU évoque l'installation des ruches sur la parcelle communale située près du parking du Pontreau.

- Choix de la parcelle 0019.
- Durée 1^o Mai pour 4 mois.
- 6 ruches maximum.
- Pas de tacite reconduction.
- Redevance d'occupation fixée à 15€ pour les 4 mois.
- 100 mètres carré occupés.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations accordées :

Alinéa 26 : DEMANDES DE SUBVENTION

<i>date</i>	<i>n° décision</i>	<i>Objet</i>
04/04/2023	LB/2023/AVRIL-1	<u>DEPARTEMENT - Produits des amendes de police</u> <i>pour l'installation d'un abribus au quai bus de Salorge</i> Coût total HT : 7 198.82 € Subvention 40 % : 2 879.53 €
13/04/2023	LB/2023/AVRIL-2	<u>DEPARTEMENT – Fonds d'aide aux locaux scolaires du 1^{er} degré</u> <i>pour des travaux de rénovation des salles de classe et du hall de l'école primaire</i> Coût total HT : 17 113.83 € Subvention 35 % : 5 989.84 €

INFORMATIONS DU MAIRE

- L'Aire de stationnement du Moulin Rouge ouvrira le 15 Mai.
- SDEER: Mise en fonction de la borne de rechargement voitures le 28 Avril. A voir avec le technicien pour avoir toutes les infos car les questions vont affluer en Mairie.
- Monsieur Vincent GAUTIER nouveau chef des ateliers.
- Monsieur Laurent LECALLO, nouvel ASVP à l'année à partir 1^o Mai.
- Monsieur Christophe DUMAS remplacera Mr WACHTER à partir du 15 Juin.
- Monsieur Olivier GRANGE arrivera à partir du 1^o Juin en tant que placier, agent propreté et logistique.
- 1^o réunion avec le Département le 15/06 suite à la convention signée avec ce dernier. Présence de Madame le Maire et de Monsieur Jean-Pierre PICOT.
- Visite du sous-préfet le 11 Mai, seront abordés la Java, les Ouches entre autres.

TOUR DE TABLE DES ELUS

Madame VRIGNAUD :

Remercie Mme le Maire d'avoir fait un point sur les mouvements de personnels, elle ajoute qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur une équipe. Mme le Maire répond qu'il y a encore une personne à recruter, quelqu'un de bricoleur.

En attendant la réunion du 14 Juin, Mme Vrignaud souhaiterait qu'une réunion concernant les biens, le patrimoine immobilier communal soit organisée.

Quant aux réunions « prépa - non prépa - nouvelle formule » il est décidé de garder le rythme du jeudi précédent le C.M. vient qui veut.

Monsieur PICOT :

Travaux finis impasse Albert.

La première partie de la rue de la forêt est commencée et sera finie début Mai en enrobé à froid à cause du T24. La deuxième partie sera finie fin Mai en bi-couche.

La rue du Chaume sera finie soit avant soit après le pont de l'ascension, démarreront ensuite les travaux rue de la Madeleine.

Monsieur PENOT :

Les problèmes de téléphonie sont liés au démontage des échafaudages du château d'eau. Les perturbations devraient encore durer une semaine. Les infos sont sur le site de la Mairie.

Deux réunions vont avoir lieu concernant les 150 ans de Saint Clément des Baleines. La première réunissant les associations le 4 Mai à 17H, et la seconde qui sera publique le 15 Juin à 17H.

Monsieur JACQUOT :

Dernier match de la saison pour le Saint Clément Basket 17, il aura lieu à la salle du Godinand le 6 Mai à 20h00.

Réunion avec Jazz au Phare afin de peaufiner la liste du matériel mis à leur disposition, ainsi que les plannings de montage et démontage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

